



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 juin 2025

### Objet : TABLEAU DES POSTES CREATION DE POSTES

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2025

#### PRESENTS :

Mmes Sylvaine FOURNIER, Sophie GRANGEAT, Françoise LEJEUNE, Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Caroline RENOUF, Doris RITZENTHALER, Annie TANI.

MM. Patrick AYACHE, Pierre BONAZZI, Pierre-Jean CRESPEAU, Bernard FORT, Didier GERARDO, Stéphane GIRET, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Marc LIZERE, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Serge POMMELET, David RESVE, Eric ROETS.

Présents : 22

Représentés : 6

Absents : 1

Votants : 28

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Isabelle DUMAS (pouvoir à Barbara LUCATELLI), Annie FRAGOLA (pouvoir à Annie TANI), Marine MONDET (pouvoir à Adelin JAVET), Françoise LANNOY (pouvoir à Didier GERARDO), Djamila NDAGIJE (pouvoir à Marc LIZERE).

M. Gilbert CROZES (pouvoir à Philippe LORIMIER).

#### ABSENTS :

M. KAUFFMANN.

Sophie GRANGEAT a été élue secrétaire de séance.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

**Vu** le code général de la fonction publique ;

Considérant la délibération n°071-2019 du Conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

### DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- **Pôle Culturel (Article L.313-1 CGFP)**

Le régisseur technique du spectacle vivant, spécialité son du pôle culturel, actuellement titularisé sur le grade d'adjoint technique a réussi le concours d'agent de maîtrise. Ce grade est en adéquation avec des fonctions de régisseur son. Aussi, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs par la suppression du poste suivant au 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps complet	ATECH-6

Et la création du poste suivant au 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE	C	Temps complet	MAIT-5

- **Pôle Education – Service scolaire et entretien des locaux scolaires (Art. L.332-23,al1 CGFP)**

**Contrats renfort ATSEM périscolaire pour l'année 2025-2026 :**

Le pôle éducation accompagne 2 contrats aidés (CEC) par an, qui permettent de renforcer le pôle sur des postes comprenant des activités d'ATSEM et d'animation chaque année.

Il est proposé de reconduire cette démarche et de créer 2 postes d'agents renforts périscolaire et ATSEM financés via les dispositifs aidés, comme suit :

AGENT NON TITULAIRE Durée de contrat	MOTIF : RECRUTEMENT PONCTUEL ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	GRADE DE REFERENCE (la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade correspondant)	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ANNUALISE	N° POSTE
Contrat de 12 mois	RENFORT PERISCOLAIRE ET ATSEM	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	32h50	AGR-1
Contrat de 12 mois	RENFORT PERISCOLAIRE ET ATSEM	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	32h50	AGR-2

**Postes temporaires ATSEM pour l'année 2025-2026 :**

Les effectifs scolaires continuent d'évoluer ; La commune a dû organiser les services face à l'ouverture de classes l'année dernière et l'année d'avant. En effet le conseil municipal a décidé le 9 juin et le 6 juillet 2023 de créer 2 postes temporaires d'ATSEM. Il a créé 3 postes temporaires pour l'année 2024-2025 par délibération du 4 juillet 2024.

Les besoins de 2 postes est encore confirmé pour l'année scolaire à venir. Pour autant ils ne sont toujours pas permanents avec certitude. Il est donc nécessaire de les créer à nouveau temporairement sur le motif d'un accroissement temporaire d'activité pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Il est donc proposé de créer 2 postes temporaires comme suit :

DUREE CONTRAT	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
1 AN	FILIERE MEDICO-SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES	ATSEM PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	Temps complet	ACCR-1-2025



		DES ECOLES MATERNELLES				
1 AN	FILIERE MEDICO-SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	Temps non complet à 29h25 hebdomadaires	ACCR-2-2025

## AVANCEMENTS DE GRADE

Les avancements de grades, pour les agents, proposés dans les services pour l'année 2025, concernent 12 postes, 1 de catégorie A, 5 de catégorie B et 6 de catégorie C, répartis comme suit :

- Filière administrative : 6 postes
- Filière technique : 6 postes

Tenant compte des différentes mutations effectives et en cours, il est proposé de supprimer d'anciens postes et de créer des nouveaux postes correspondants, avec un positionnement sur le grade supérieur comme suit, pour rendre effectifs les avancements de grade ;

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motifs
Administrative	1	Attaché territorial à temps complet (ATT-1)	Attaché territorial principal à temps complet (ATT-P-6)	Avancement de grade
	2	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (RED-P2-3 RED-P2-4)	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (RED-P1-4 RED-P1-6)	Avancement de grade
	1	Rédacteur territorial à temps complet (RED-12)	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (RED-P1-5)	Avancement de grade
	1	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (AADM-P2-2)	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (AADM-P1-2)	Avancement de grade
Technique	1	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (TECH-P2-1)	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (TECH-P1-1)	Avancement de grade
	1	/	Agent de maîtrise principal à temps complet (MAIT-P1)	Avancement de grade
	4	Adjoint technique territorial à temps complet (ATECH-30 ATECH-10 ATECH-35 ATECH-7)	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (ATECH-P2-6 ATECH-P2-8 ATECH-P2-9 ATECH-P2-10)	Avancement de grade

Extrait de délibération n°69-2025 du 27 juin 2025, Page 4 sur 4

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **04 JUL. 2025**  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

La secrétaire de séance  
Sophie GRANGEAT

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.